

République Française

Département de l'Oise

SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°12/2025

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	18	19

Date de Convocation
10 Juin 2025

Date d'Affichage
10 Juin 2025

Objet de la Délibération

**APPROBATION DE LA
CONVENTION DE
REMBOURSEMENT
AVEC LA COMMUNE DE
MÉRU**

Séance du 24 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 Juin à 19h00, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Belle-Église, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Présents :

COMMUNAUTÉ DE

COMMUNES DES SABLONS

BOGAERT Francis
BOULLIANT Didier
CHEVALLIER Laurent
GOUSPY Christian
KIESSAMESSO Philippe
LE MAREC Hervé
LETELLIER Alain
MAHEU Brigitte
MERMET Laurent
MOKTHARI Abdelafid
PIGEON Emmanuel
VALLET Hervé
VANHOUTTE Denis
BEAUVISAGE Valéry
(suppléant)
COURTAUT Sylvie
(suppléante)
DELAVILLE Jean-
Sébastien
(suppléant)
MARGERY Dominique
GRANGER Philippe
(suppléant)

BELLE-ÉGLISE

Absents excusés :

Mesdames HERMAN Catherine – LEROY Annie – Messieurs
BILLARD Laurent – BRELET Gilles – COMETTE Jacques –
DE KONINCK Hervé – DUPUIS Olivier – FRANÇAIS Alain
– GOERGEN Julien – GORINE Ludovic – GOUPIL Jean-
Louis – HABERKORN Gilles – LE CORRE Pascal –
THOMAS Jean-Jacques

Pouvoirs :

Monsieur CAUCHIES Daniel à Monsieur LETELLIER Alain
Monsieur CHEVALIER Laurent est désigné secrétaire de séance.

Soit 19 délégués présents ou représentés, formant la majorité des membres du Comité Syndical.

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE REMBOURSEMENT AVEC LA COMMUNE DE MÉRU

Vu les travaux de création d'un poteau incendie rue Marceau à Méru,

Vu les travaux de renforcement du réseau d'eau potable, nécessaires à la conformité de ce nouveau poteau incendie,

Considérant que la commune s'est engagée auprès du SMEPS, à payer ces travaux relevant de sa compétence,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de remboursement avec la commune de Méru, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an sus-dits

Le Président,



Alain LETELLIER

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le **30 JUIN 2025**

Et publication ou notification
Du **30 JUIN 2025**



Le Directeur Général
des Services,

Sebastien FOURNIER

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Syndicat Mixte Eau Potable des Sablons

Utilisateur : FOURNIER Sébastien

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL202512
Objet :	Délibération n°2025-12 - Approbation de la convention de remboursement avec la commune de
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	060-200045177-20250624-DEL202512-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-200045177-20250624-DEL202512-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 12-2025 Approbation de la convention de remboursement avec la commune de Méru.pdf Nom métier : 99_DE-060-200045177-20250624-DEL202512-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	101.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CONVENTION DE REMBOURSEMENT rue Marceau.pdf Nom métier : 99_DE-060-200045177-20250624-DEL202512-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	145.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 juin 2025 à 11h51min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juin 2025 à 11h51min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juin 2025 à 11h51min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 juin 2025 à 11h51min54s	Reçu par le MI le 2025-06-30